



Enjeux globaux de la ZAD et sa périphérie

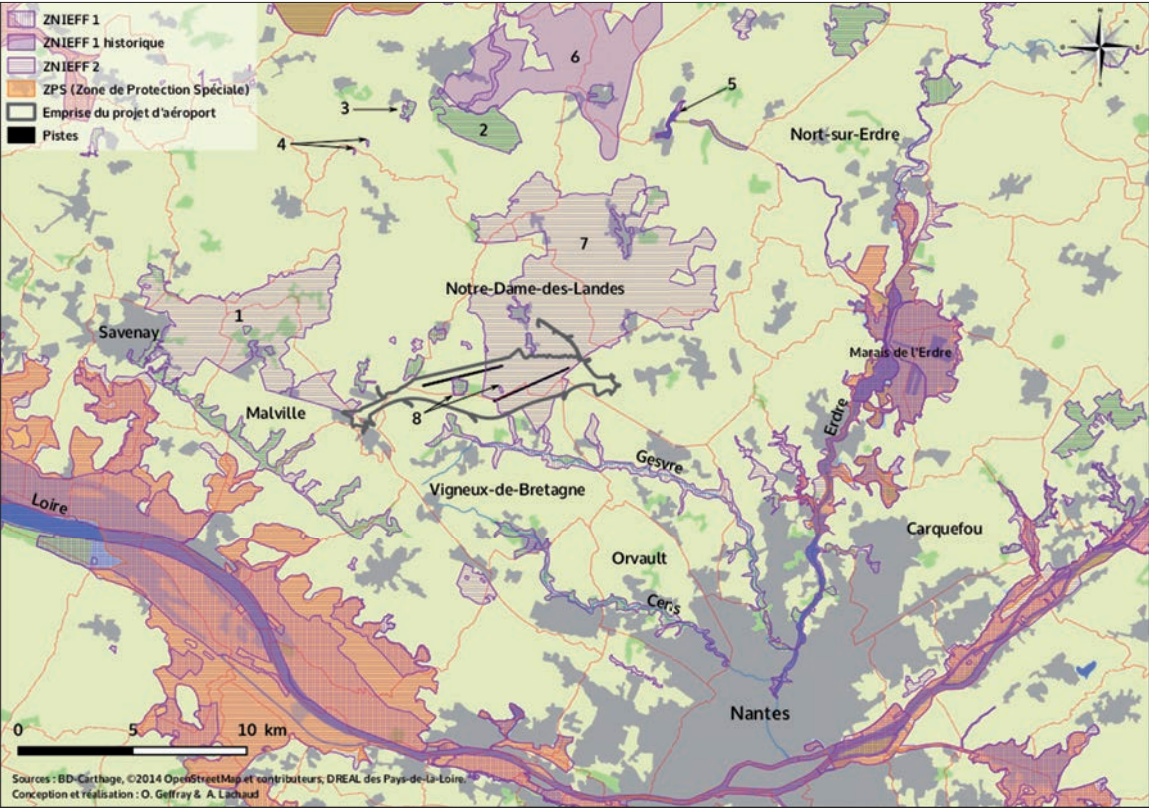
Aurélia LACHAUD & Olivier GEFFRAY

Plusieurs grands ensembles remarquables pour leur intérêt biologique encadrent la ZAD dans un rayon proche de quelques kilomètres. Leur contribution à la conservation de notre patrimoine naturel est affirmée par leur classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique).

À l'ouest, les pentes des coteaux et vallons boisés le long du Sillon de Bretagne impriment le paysage de leur relief et marquent la limite nord pour la répartition du chêne tauzin. À proximité, le bocage relictuel et les landes du secteur de Malville (1) [1] est lui aussi classé en ZNIEFF de type II. Au sud, ce sont les vallées des cours d'eau du Gesvres (ZNIEFF I) et du Cens (ZNIEFF II). Ce dernier est la seule rivière classée en première catégorie (à dominante salmonicole) pour la Loire-Atlantique. À l'est, coule l'Erdre avec maints classements ZNIEFF et un site Natura 2000. Au nord de la ZAD, plusieurs ZNIEFF soulignent des boisements remarquables : la forêt de la Groulaie (2), le bois de Beaumont (3) ; des landes résiduelles aux environs de l'Hôtel de France (4) et l'étang de Bout-de-Bois (5). À noter, le déclassement de la vaste zone bocagère de Puceul-La Grigonnais (6) de 4 000 hectares qui a perdu sa richesse biologique et qui a ainsi été rayée de la liste des ZNIEFF de type I. Comme la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, ce secteur était, avant remembrement, un des derniers témoins du bocage dans le nord de la Loire-Atlantique, avec une faune particulièrement riche de nombreuses espèces rares et menacées.

La ZAD elle-même s'inscrit dans deux périmètres qui soulignent l'intérêt de son patrimoine naturel. Le plus vaste, nommé « zone bocagère relictuelle d'Héric et de Notre-Dame-des-Landes » (7) classé en ZNIEFF de type II, avec une surface proche de 6 500 hectares, couvre près de la moitié de la ZAD. Il souligne l'intérêt de ce « bocage humide relictuel typique très bien préservé constitué de prairies naturelles fauchées et pâturées, de bosquets, de mares ». Le second périmètre, celui du bois et landes de Rohanne et des Fosses Noires (8), classé en ZNIEFF de type I, se trouve intégralement sur la ZAD. La DREAL mentionne un « ensemble de landes, de bois et de bocages abritant une remarquable diversité spécifique tant sur le plan faunistique (...) que floristique ». Il accueillait encore récemment deux plantes à forte valeur patrimoniale : la platanthère à deux feuilles, une orchidée, et la gentiane pneumonanthe, une très jolie plante des landes humides.

Trois sites Natura 2000 entourent la ZAD : au nord, à une quinzaine de kilomètres, la forêt du Gâvre, à l'est à une dizaine de kilomètres, les marais de l'Erdre et au sud, à cinq kilomètres, le site de l'estuaire de la Loire. ■



[1] Carte de présentation des zonages

Aurélia Lachaud, botaniste à Bretagne Vivante
Olivier Geffray, ingénieur écologue